

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 01/12/2020 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. BODEREAU Pierre-Edouard ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. GABRIELE Jérôme ; M. Didier HILD ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. KOP Patrice ; M. RISCH Jérôme ; Mme BACO Berthine ; M. Jean-Marc SINDT présent à partir du point N° 3

Absent excusé : M. Alain SINDT

Présent par procuration : M. Laurent BERGER donne procuration à M. Guy HOCHARD

Mme Véronique ANDRE épouse CHOSEROT donne procuration M. HIRTZ Thiébaud

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents que cette séance se déroule dans l'Espace Culturel et Associatif 23 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck dans le cadre de la « loi d'urgence sanitaire » et le respect des règles et précautions sanitaires actuellement en vigueur.

1 – Cession de terrain au Syndicat des Eaux de Kirschnaumen : annulation de la délibération N° 2 du 29/10/2020

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents l'annulation de la délibération N° 2 du 29 octobre 2020.

2 – Cession de terrain au Syndicat des Eaux de Kirschnaumen : section 14 parcelle 231/54 contenance 0.34 ca

Le Conseil Municipal, vu le procès-verbal d'arpentage décide à l'unanimité des membres présents d'accepter de céder pour l'euro symbolique, le terrain situé parcelle 231/54 section 14 d'une contenance de 0.34 ca et couvrant l'implantation du surpresseur au Syndicat des Eaux de Kirschnaumen. Les frais afférents à l'acte et l'arpentage seront à la charge du Syndicat des Eaux de Kirschnaumen.

3 – Décision modificative du Budget Primitif 2020 : section investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative, section investissement du BP 2020 à l'unanimité des membres présents comme suit :

Dépenses : + 1 000.00 au compte 2128
+ 3 200.00 au compte 2117
- 4 200.00 au compte 2313

4 – Demande de résiliation amiable d'un bail de fermage rural : section 15 parcelle 23

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents la résiliation amiable du bail rural de M. BERGER Ferdinand concernant la parcelle 23 section 15 du ban communal de Kerling-Lès-Sierck à compter du 1^{er} janvier 2021.

5 – Logement communal F5 « 1 rue de l'Abbé Senzy » : préavis départ, régularisation charges 2020 et caution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 13 voix pour et une abstention, autorise l'émission d'un titre de 392.82 € de régularisation de charges locatives 2020 pour le F5 « 1 rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-Lès-Sierck et valide la libération de la caution sous réserve de contrôle du solde des loyers et des charges dus par Madame BAHBAH Sonia à la Trésorerie de Thionville 3 Frontières.

6 – Signalisation horizontale et verticale « Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de la Sté SIGNATURE ZA du Champs de Mars 57270 RICHEMONT pour un montant de 2 025.00 € HT soit 2 430.00 € TTC pour le marquage de la signalisation horizontale et verticale à Haute-Sierck.

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 01/12/2020 du Conseil Municipal

7 – Signalisation horizontale et verticale « Route de Bouzonville » à Haute-Sierck : Demande de subvention AMISSUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de solliciter une subvention au Département de la Moselle dans le cadre d'AMISSUR pour les travaux de signalisation horizontale et verticale de la « Route de Bouzonville » à Haute-Sierck selon le plan de financement ci-dessous :

Devis estimatif Sté SIGNATURE ZA du Champs de Mars 57270 RICHEMONT partie subventionnable	1 845.00 € HT
Demande de subvention AMISSUR 30 % escomptés	553.00 € HT
Reste à charge de la commune	1 292.00 € HT

La commune s'engage à achever les travaux avant le 15/10/2021 et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

8 – Paniers repas anciens : devis Biocoop

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter pour les paniers destinés aux anciens, le devis BIOCOOP du Linkling 57 rue le Kem 57180 TERVILLE pour un total de 2 702.41 € TTC.

9 – Subventions 2020 aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'attribution des subventions 2020 à l'unanimité des membres présents pour l'année 2020 comme suit :

- 200 € au « Tennis Club » de Kerling-Lès-Sierck
- 200 € à l'association « Loisirs Séniors »
- 200 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 200 € à l'association des Fanfarons
- 200 € à L'APEI de Thionville
- 200 € à l'association des Restos du Cœur de Sierck-Lès-Bains

Soit un total de 1200.00 €

Point supplémentaire : Nomination d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de nommer correspondant défense :

⇒ Monsieur LINSTER Nicolas